

209C0130
FR0000032278-FS0052

26 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LATECOERE

(Euronext Paris)

Par courrier du 23 janvier 2009, la société Natixis Asset Management (1) (21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris), agissant pour le compte du fonds commun de placement d'entreprise FCPE C LATECOERE dont elle assure la gestion (2), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société LATECOERE, et détenir, à cette date, pour le compte dudit FCPE, 15 291 actions représentant 30 582 droits de vote LATECOERE, soit 0,18% du capital et 0,33% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte de l'échéance du FCPE C LATECOERE (4).

(1) Contrôlée par Natixis.

(2) Régi par l'article L. 214-40 du code monétaire et financier.

(3) Sur la base d'un capital composé de 8 609 997 actions représentant 9 261 583 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(4) Il est précisé que la détention résiduelle après échéance du FCPE C LATECOERE résulte du fait que le règlement du fonds indique « qu'il ne peut être procédé à la liquidation du fonds tant qu'il subsiste des parts indisponibles ».